

14.03.2006 - 14:33 Uhr

Votation populaire du 21 mai 2006 LUnion syndicale suisse dit OUI aux articles constitutionnels sur l'éducation

Berne (ots) -

Le Comité de l'Union syndicale suisse (USS) a décidé à l'unanimité de recommander le OUI aux nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation. Bien que regrettant que ces derniers ne prévoient aucun droit à une formation professionnelle initiale, les syndicats estiment que ces nouvelles dispositions renforceront et promouvoir sans doute dans une mesure importante la formation dans l'ensemble ainsi que la formation tant professionnelle que continue dans notre pays.

Ces articles fournissent également la base d'une harmonisation de l'école primaire au-delà des frontières cantonales. Ce qui pourra aussi améliorer l'égalité des chances et augmenter la justice à ce chapitre.

Ces articles faciliteront aussi la réalisation de la revendication syndicale demandant que tout le monde ait accès à une formation professionnelle initiale. Enfin, après le 21 mai, les membres des syndicats disposeront aussi d'une nouvelle base constitutionnelle pour leur accès à une formation continue.

Peter Sigerist (031 377 01 23 / 079 404 56 85), secrétaire central de l'USS en charge de la formation, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100505999> abgerufen werden.